

10.4.2019

A8-0354/91

Amendement 91

Adina-Ioana Vălean

au nom de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

Rapport

A8-0354/2018

Bas Eickhout

Normes applicables aux émissions de CO2 des véhicules utilitaires lourds neufs (COM(2018)0284 – C8-0197/2018 – 2018/0143(COD))

Projet de résolution législative

Paragraphe 1 bis (nouveau)

Projet de résolution législative

Amendement

1 bis. prend note de la déclaration de la Commission annexée à la présente résolution;

Or. en

Pour information, le texte de la déclaration est le suivant:

Déclaration de la Commission

La Commission poursuit la mise au point technique de l'outil de calcul de la consommation énergétique des véhicules (VECTO) afin de le mettre à jour régulièrement et en temps utile, compte tenu de l'innovation et de la mise en œuvre de nouvelles technologies améliorant l'efficacité énergétique des véhicules lourds.